

Rapport d'analyse

Identification du flux : 2023- 076055- 200- 00- 01- -2023/4/12-10:38:47
Commune de Blangy-sur-Bresle- Principal- 2023- Budget Principal

RF

PREFECTURE DE ROUEN

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023_036-DE

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Anomalie(s) rencontrée(s) :

Contrôle: FCT_ASPECT_REGLEMENTAIRE_NATURE - Contrôle de l'utilisation du plan de compte réglementaire nature au niveau requis.
Règle fonctionnelle: Les articles nature utilisés Nature/@V doivent être présents dans le plan de compte réglementaire. L'utilisation (dépense/recette, réel/ordre) de l'article doit permettre de le rattacher à un chapitre.

29 erreurs

- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 1327, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 2135, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 2161, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 2182, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 2183, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 2184, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 6135, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 6226, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 6237, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 6257, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 6411, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 6413, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 6531, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 6532, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 6533, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 6534, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 6535, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 6536, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 65372, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 6574, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 6711, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 6745, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 678, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)

- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 1341, avec CodRD=R et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 7336, avec CodRD=R et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 7368, avec CodRD=R et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 7411, avec CodRD=R et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 7478, avec CodRD=R et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 7588, avec CodRD=R et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)

RF
PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Blangy-sur-Bresle : Commune de Blangy-sur-Bresle (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21760101200016

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Blangy-sur-Bresle

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

RF
PREFECTURE DE ROUEN

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	46
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	48
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	51
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	55

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	58
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	59
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	64
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	65
B1.5 - Etat de la dette - Détails des opérations de couverture	66

Date de réception de l'AR: 13/04/2023
 076-217601012-20230412-2023_036-DE

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	68
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	69
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	70
B3.1 - Etat des provisions constituées	71
B3.2 - Etalement des provisions	73
B4 - Etat des charges transférées	74
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	75
B6 - Prêts	76
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	77
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	78
B7.3 - Etat des emprunts garantis	79
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	80
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	81
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	82
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	83
B7.8 - Autres engagements donnés	84
B7.9 - Autres engagements reçus	85
B8 - Subventions versées	86
B9 - Etat du personnel	88
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	92
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	93
B11.2 - Liste des établissements publics créés	94
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	95
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	96
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	97
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	99
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	100
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	101
D3 - Décisions en matière de taux	103
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	104
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	105
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	107
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	108
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	109

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

RF
PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	
	I
	A

PREFECTURE DE ROUEN
Contour de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	2912
Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	2635427,00

Informations financières – ratios	
	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1392,80
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1414,18
3 Dépenses d'équipement brut / population	686,30
4 Encours de dette / population (2) (3)	1472,20
5 DGF / population	254,56
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,5671
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	1,1038
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,4852
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	1,0410
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0,0151

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.
(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts
(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B
I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget : - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ; - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ; - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ; - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres. La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ». III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) : - Fonctionnement : 7,50 % - Investissement : 7,50% IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre. V – Les provisions sont semi-budgétaires (4). VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent. VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).		

076-217601012-20230412-2023_036-DE

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)			C1

PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Contrôle de gestion
Date de réception de l'AR : 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A)	
				(2)	
8 593 306,53	8 679 091,26	7 793 053,05	854 594,64	A1	580 379,37 1 441 092,84
5 297 729,03	4 452 188,57	4 413 188,47 (3)	449 178,61	A2	- 396 361,95 -355 017,46
3 655 577,50	4 226 902,79	3 379 864,58 (4)	405 416,03	A3	976 741,32 1 796 110,30

RESTES A REALISER N-1			
Dépenses	Recettes	Solde (B)	
I + II	III + IV	B1	58 721,60
483 264,65	745 363,68	503 363,68	262 099,03
483 264,65	745 363,68	503 363,68	262 099,03
0,00	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)			
TOTAL	A1 + B1	842 478,40	1 499 814,44
Investissement	A2 + B2	- 134 262,92	-296 295,86
Fonctionnement	A3 + B3	976 741,32	1 796 110,30

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Etat erroné : Problème passage M14 (en 2022) à M57 (en 2023) - En attente résolution et correction par le prestataire informatique COSOLUCE

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 483 264,65 444 642,08
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
0010	Opération d'équipement n° 0010	26 800,00
0013	Opération d'équipement n° 0013	24 517,46
0014	Opération d'équipement n° 0014	40 055,79
0015	Opération d'équipement n° 0015	73 518,21
0016	Opération d'équipement n° 0016	28 814,07
0017	Opération d'équipement n° 0017	40 878,97
0019	Opération d'équipement n° 0019	31 878,57
0020	Opération d'équipement n° 0020	205 166,00
0021	Opération d'équipement n° 0021	5 467,06
0024	Opération d'équipement n° 0024	6 168,52
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Etat erroné : Problème passage M14 (en 2022) à M57 (en 2023) - En attente résolution et correction par le prestataire informatique COSOLUCE

RF
PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	745 363,68 503 363,68
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		745 363,68 503 363,68
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Etat erroné : Problème passage M14 (en 2022) à M57 (en 2023) - En attente résolution et correction par le prestataire informatique COSOLUCE

RF PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS					A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		DEPENSES	2 703 374,57	RECETTES	2 837 637,49
	+		+			
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		483 264,65	745 363,68		
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)		(si solde négatif) 396 361,95	(si solde positif)	0,00	
			=	=		
Total de la section d'investissement (2)		3 583 001,17	3 583 001,17			
REPORTS	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget		DEPENSES	4 612 468,40	RECETTES	4 169 990,00
	+		+			
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		0,00	0,00		
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)		(si déficit) 0,00	(si excédent)	442 478,40	
			=	=		
Total de la section de fonctionnement (3)		4 612 468,40	4 612 468,40			
TOTAL DU BUDGET (4)		8 195 469,57	8 195 469,57			

PRÉFECTURE DE REIN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
PRESENTATION DES AP VOTEES				B1
AUTORISATION DE PROGRAMME (1)				
Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant	
0024	Aménagement d'espaces publics Camp Comtois	0024	1 272 208,39	
0021	CONSTRUCTION CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	0021	0,00	
0021	Construction du Centre Technique Municipal	0021, 23	1 844 835,59	
0025	Création d'une boucle pédestre Agrion de Mercure	0025	216 373,37	
TOTAL			3 333 417,35	
« AP de dépenses imprévues » (2)				0,00
TOTAL GENERAL			3 333 417,35	

RF
PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
PRESENTATION DES AE VOTEES				B2
Numéro	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
	Libellé			
TOTAL				0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)			022	0,00
TOTAL GENERAL				0,00

RF

PREFECTURE DE ROUEN

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023_036-DE

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	62 598,00	26 800,00	16 800,00	16 800,00	43 600,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	302 315,00	264 513,54	294 237,95	294 237,95	558 751,49
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	4 798 964,22	191 951,11	1 410 320,74	1 410 320,74	1 602 271,85
Total des dépenses d'équipement		5 163 877,22	483 264,65	1 721 358,69	1 721 358,69	2 204 623,34
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	543 000,00	0,00	790 000,00	790 000,00	790 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des dépenses financières		573 000,00	0,00	820 000,00	820 000,00	820 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 736 877,22	483 264,65	2 541 358,69	2 541 358,69	3 024 623,34

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	5 350,00		51 875,00	51 875,00	51 875,00
041	Opérations patrimoniales (7)	21 360,00		110 140,88	110 140,88	110 140,88
Total des dépenses d'ordre d'investissement		26 710,00		162 015,88	162 015,88	162 015,88

TOTAL	5 763 587,22	483 264,65	2 703 374,57	2 703 374,57	3 186 639,22
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	396 361,95
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 583 001,17
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RF PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	2 679 251,02	745 363,68	948 038,70	948 038,70	1 693 402,38
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 279 251,02	745 363,68	948 038,70	948 038,70	1 693 402,38
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	251 074,00	0,00	776 144,00	776 144,00	776 144,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	351 316,52	0,00	534 262,92	534 262,92	534 262,92
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		602 390,52	0,00	1 310 406,92	1 310 406,92	1 310 406,92
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 881 641,54	745 363,68	2 258 445,62	2 258 445,62	3 003 809,30

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	298 416,03		456 748,99	456 748,99	456 748,99
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	10 341,00		12 302,00	12 302,00	12 302,00
041	Opérations patrimoniales (10)	21 360,00		110 140,88	110 140,88	110 140,88
Total des recettes d'ordre d'investissement		330 117,03		579 191,87	579 191,87	579 191,87

TOTAL	5 211 758,57	745 363,68	2 837 637,49	2 837 637,49	3 583 001,17
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 583 001,17
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

417 175,99

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DL 040 = RE 042 ; RI 040 ; DF 042 ; DL 041 = RI 041.

(11) Les comptes 45, 20, 30, 40 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Préfecture de Rouen
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 203 687,00	0,00	1 307 495,81	1 307 495,81	1 307 495,81
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	800 298,00	0,00	2 308 211,60	2 308 211,60	2 308 211,60
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	99 130,00	0,00	483 583,00	483 583,00	483 583,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 103 115,00	0,00	4 099 290,41	4 099 290,41	4 099 290,41
66	Charges financières	38 200,00	0,00	44 000,00	44 000,00	44 000,00
67	Charges spécifiques (3)	30,00	0,00	50,00	50,00	50,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		77,00	77,00	77,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 141 345,00	0,00	4 143 417,41	4 143 417,41	4 143 417,41

023	Virement à la section d'investissement (4)	298 416,03		456 748,99	456 748,99	456 748,99
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	10 341,00		12 302,00	12 302,00	12 302,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		308 757,03		469 050,99	469 050,99	469 050,99

TOTAL	2 450 102,03	0,00	4 612 468,40	4 612 468,40	4 612 468,40
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 612 468,40
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

RF PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	55 000,00	0,00	54 183,00	54 183,00	54 183,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	212 575,73	0,00	245 274,00	245 274,00	245 274,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	265 246,00	0,00	494 355,00	494 355,00	494 355,00
731	Fiscalité locale	1 728 802,91	0,00	1 563 937,00	1 563 937,00	1 563 937,00
74	Dotations et participations (3)	908 486,72	0,00	1 613 252,00	1 613 252,00	1 613 252,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	113 121,00	0,00	147 114,00	147 114,00	147 114,00
Total des recettes de gestion courante		3 283 232,36	0,00	4 118 115,00	4 118 115,00	4 118 115,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 283 232,36	0,00	4 118 115,00	4 118 115,00	4 118 115,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	5 350,00		51 875,00	51 875,00	51 875,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 350,00		51 875,00	51 875,00	51 875,00

TOTAL	3 288 582,36	0,00	4 169 990,00	4 169 990,00	4 169 990,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	442 478,40
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 612 468,40
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	417 175,99	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

RF PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	51 875,00	51 875,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	790 000,00	0,00	790 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	2 204 623,34		2 204 623,34
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	110 140,88	110 140,88
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	30 000,00	0,00	30 000,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	3 024 623,34	162 015,88	3 186 639,22

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	396 361,95
---	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 583 001,17
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	1 307 495,81		1 307 495,81
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 308 211,60		2 308 211,60
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	483 583,00	0,00	483 583,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	44 000,00	0,00	44 000,00
67 Charges spécifiques (9)	50,00	0,00	50,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	77,00	12 302,00	12 379,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		456 748,99	456 748,99
Dépenses de fonctionnement – Total	4 143 417,41	469 050,99	4 612 468,40

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 612 468,40
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la note des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

Commune de Blangy-sur-Bresle - Principal - BP - 2023

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RF PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	776 144,00	0,00	776 144,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 693 402,38	0,00	1 693 402,38
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	110 140,88	110 140,88
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 021,00	3 021,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		9 281,00	9 281,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		456 748,99	456 748,99
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		2 469 546,38	579 191,87	3 048 738,25
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				+
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				534 262,92
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				3 583 001,17

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)				
FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	54 183,00		54 183,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	245 274,00		245 274,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	494 355,00		494 355,00
731	Fiscalité locale	1 563 937,00		1 563 937,00
74	Dotations et participations (8)	1 613 252,00		1 613 252,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	147 114,00	0,00	147 114,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	51 875,00	51 875,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		4 118 115,00	51 875,00	4 169 990,00
				+
RF		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		442 478,40
				=
Contrôle de légalité		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		4 612 468,40
Date de réception de l'AR: 13/04/2023				

RF
PREFECTURE DE ROUEN

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023_036-DE

Commune de Blangy-sur-Bresle - Principal - BP - 2023

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RF PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

III – VOTE DU BUDGET										III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE										A
DEPENSES										
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II		
TOTAL	5 763 587,22	483 264,65	3 333 417,35	2 703 374,57	2 703 374,57	1 508 804,94	1 194 569,63	3 186 639,22		
18 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total des opérations d'équipement (3)	5 163 877,22	483 264,65	3 333 417,35	1 721 358,69	1 721 358,69	1 508 804,94	212 553,75	2 204 623,34		
Total des dépenses d'équipement	5 163 877,22	483 264,65	3 333 417,35	1 721 358,69	1 721 358,69	1 508 804,94	212 553,75	2 204 623,34		
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00		
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00		
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	543 000,00	0,00		790 000,00	790 000,00		790 000,00	790 000,00		
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00		
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
27 Autres immobilisations financières	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00		
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00							
Total des dépenses financières	573 000,00	0,00	0,00	820 000,00	820 000,00	0,00	820 000,00	820 000,00		
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total des dépenses réelles	5 736 877,22	483 264,65	3 333 417,35	2 541 358,69	2 541 358,69	1 508 804,94	1 032 553,75	3 024 623,34		
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	5 350,00			51 875,00	51 875,00		51 875,00	51 875,00		
041 Opérations patrimoniales (7)	21 360,00			110 140,88	110 140,88		110 140,88	110 140,88		
Total des dépenses d'ordre	26 710,00			162 015,88	162 015,88		162 015,88	162 015,88		
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)										396 361,95
Total des dépenses d'investissement cumulées										3 583 001,17

Préfecture de la Seine-Maritime
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état II-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RF
PRÉFECTURE DE ROUEN
Le préfet
Le contrôleur de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A

RECETTES					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	4 860 442,05	745 363,68	2 303 374,57	2 303 374,57	3 048 738,25
RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement (hors 138)	2 679 251,02	745 363,68	948 038,70	948 038,70	1 693 402,38
Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	4 279 251,02	745 363,68	948 038,70	948 038,70	1 693 402,38
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	251 074,00	0,00	776 144,00	776 144,00	776 144,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	251 074,00	0,00	776 144,00	776 144,00	776 144,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	4 530 325,02	745 363,68	1 724 182,70	1 724 182,70	2 469 546,38
021 Virement de la section de fonctionnement	298 416,03		456 748,99	456 748,99	456 748,99
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	10 341,00		12 302,00	12 302,00	12 302,00
041 Opérations patrimoniales (6)	21 360,00		110 140,88	110 140,88	110 140,88
Total des recettes d'ordre	330 117,03		579 191,87	579 191,87	579 191,87

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
--	------

Affectation au compte 1068 (8)	534 262,92
--------------------------------	------------

Total des recettes d'investissement cumulées	3 583 001,17
--	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 214 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Préfecture de la Somme Préfecture de Rouen
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE				A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	5 763 587,22	483 264,65	3 333 417,35	2 703 374,57	2 703 374,57	1 508 804,94	1 194 569,63	3 186 639,22
RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	5 163 877,22	483 264,65	3 333 417,35	1 721 358,69	1 721 358,69	1 508 804,94	212 553,75	2 204 623,34
Total des dépenses d'équipement	5 163 877,22	483 264,65	3 333 417,35	1 721 358,69	1 721 358,69	1 508 804,94	212 553,75	2 204 623,34
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	543 000,00	0,00		790 000,00	790 000,00		790 000,00	790 000,00
1641 Emprunts en euros	543 000,00	0,00		790 000,00	790 000,00		790 000,00	790 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
27638 Créance Autres établissements publics	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	573 000,00	0,00	0,00	820 000,00	820 000,00	0,00	820 000,00	820 000,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	5 736 877,22	483 264,65	3 333 417,35	2 541 358,69	2 541 358,69	1 508 804,94	1 032 553,75	3 024 623,34
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	5 350,00			51 875,00	51 875,00		51 875,00	51 875,00

PREFECTURE DE ROUEN
 Contrôle de l'Etat
 Date de réception de l'AR: 13/04/2023
 076-217601012-20230412-2023_036-DE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Reprise sur autofinancement antérieur	5 350,00			51 875,00	51 875,00		51 875,00	51 875,00
Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00			632,00	632,00		632,00	632,00
Dotation de soutien à l'invest local	0,00			51 243,00	51 243,00		51 243,00	51 243,00
Fonds régional développe emploi outre-mer	5 350,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations patrimoniales (8)	21 360,00			110 140,88	110 140,88		110 140,88	110 140,88
Constructions	0,00			106 600,88	106 600,88		106 600,88	106 600,88
Install., matériel et outill. technique	21 360,00			3 540,00	3 540,00		3 540,00	3 540,00
Total des dépenses d'ordre	26 710,00			162 015,88	162 015,88		162 015,88	162 015,88

076-217601012-20230412-2023_036-DE

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
0010	Acquisitions et études diverses		156 696,88	26 800,00	16 800,00	16 800,00	0,00	16 800,00
0013	Travaux de voirie		8 374 271,93	24 517,46	3 700,00	3 700,00	0,00	3 700,00
0014	RENOVA [®] ENERGETIQUE GROUPEMENT SCOLAIRE		1 656 218,01	40 055,79	6 114,23	6 114,23	0,00	6 114,23
0015	RENOVATION ENERGETIQUE MAIRIE		752 457,32	73 518,21	19 944,11	19 944,11	0,00	19 944,11
0016	RENOVATION ENERGETIQUE SALLE FLECHELLE		2 155 238,51	28 814,07	8 668,73	8 668,73	0,00	8 668,73
0017	SERVICES ADMINISTRATIFS		2 304,00	40 878,97	8 990,00	8 990,00	0,00	8 990,00
0018	SERVICES CULTURELS		15 250,78	0,00	767,68	767,68	0,00	767,68
0019	SERVICES ENFANCE - JEUNESSE		12 837,60	31 878,57	99 369,00	99 369,00	0,00	99 369,00
0020	SERVICES TECHNIQUES - BATIMENTS		72 456,70	205 166,00	36 200,00	36 200,00	0,00	36 200,00
0021	CONSTRUCTION CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL		31 265,05	5 467,06	0,00	0,00	0,00	0,00
0021	CONSTRUCTION CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	0021	0,00	0,00	860 466,60	860 466,60	860 466,60	0,00
0022	RESTRUCTURATION MUSEE DU VERRE		36 989,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0023	FETES ET FOIRES		640,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0024	SEMINOR - CAMP COMTOIS		105 078,22	6 168,52	0,00	0,00	0,00	0,00
0024	SEMINOR - CAMP COMTOIS	0024	0,00	0,00	431 965,07	431 965,07	431 965,07	0,00
0025	Création d'une boucle pédestre Agrion		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0025	Création d'une boucle pédestre Agrion	0025	0,00	0,00	216 373,27	216 373,27	216 373,27	0,00
0026	GYMNASE CAMPIGNY		0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00
TOTAL			13 313 922,84	483 264,65	1 721 358,69	1 721 358,69	1 508 804,94	212 553,75

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

RF PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0021
LIBELLE : CONSTRUCTION CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 0021

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	860 466,60	b 860 466,60
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	860 466,60	860 466,60
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	860 466,60	860 466,60

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-860 466,60
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0024
LIBELLE : SEMINOR - CAMP COMTOIS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 0024

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	431 965,07	b 431 965,07
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	431 965,07	431 965,07
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	431 965,07	431 965,07

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-431 965,07
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RF PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0025
LIBELLE : Création d'une boucle pédestre Agrion
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 0025

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	216 373,27	b 216 373,27
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	216 373,27	216 373,27
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00	216 373,27	216 373,27
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-216 373,27
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RF PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0010
LIBELLE : Acquisitions et études diverses
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		156 696,88	a 26 800,00	16 800,00	b 16 800,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	156 696,88	26 800,00	16 800,00	16 800,00
2031	Frais d'études	156 696,88	26 800,00	16 800,00	16 800,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

FINANCEMENT EXTERIEUR (pour information) (facultatif)					
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-43 600,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RF PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0013
LIBELLE : Travaux de voirie
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		8 374 271,93	a 24 517,46	3 700,00	b 3 700,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	8 374 271,93	24 517,46	3 700,00	3 700,00
2315	Install., matériel et outill. technique	8 374 271,93	24 517,46	3 700,00	3 700,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		797 624,54	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	797 624,54	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	704 624,54	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-28 217,46
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RF PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0014
LIBELLE : RENOVA° ENERGETIQUE GROUPEMENT SCOLAIRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 656 218,01	a 40 055,79	6 114,23	b 6 114,23
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 479,54	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 479,54	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 652 738,47	40 055,79	6 114,23	6 114,23
2313	Constructions	1 652 738,47	40 055,79	6 114,23	6 114,23

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		888 867,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	888 867,00	0,00	0,00	0,00
1337	Fonds régional développe emploi outre-mer	888 867,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-46 170,02
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RF PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0015
LIBELLE : RENOVATION ENERGETIQUE MAIRIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		752 457,32	a 73 518,21	19 944,11	b 19 944,11
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	752 457,32	73 518,21	19 944,11	19 944,11
2313	Constructions	752 457,32	73 518,21	19 944,11	19 944,11

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		166 077,57	c 110 082,43	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	166 077,57	110 082,43	0,00	0,00
13362 1337	Dotation de soutien à l'invest local Fonds régional développ. emploi outre-mer	0,00 166 077,57	110 082,43 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	16 620,11
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RF PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0016
LIBELLE : RENOVATION ENERGETIQUE SALLE FLECHELLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 155 238,51	a 28 814,07	8 668,73	b 8 668,73
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 337,68	0,00	5 538,00	5 538,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 337,68	0,00	5 538,00	5 538,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 151 900,83	28 814,07	3 130,73	3 130,73
2313	Constructions	2 124 063,83	28 814,07	3 130,73	3 130,73
238	Avances commandes Immo corporelles	27 837,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		1 008 788,25	c 188 071,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	1 008 788,25	188 071,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	189 000,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	360 000,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	188 071,00	0,00	0,00
1337	Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	459 788,25	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	150 588,20
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RF PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0017
LIBELLE : SERVICES ADMINISTRATIFS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 40 878,97	8 990,00	b 8 990,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	40 878,97	8 990,00	8 990,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	8 293,97	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	32 585,00	8 990,00	8 990,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 12 500,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	12 500,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	12 500,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-37 368,97
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RF PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0018
LIBELLE : SERVICES CULTURELS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		14 753,08	a 0,00	767,68	b 767,68
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	14 753,08	0,00	767,68	767,68
21318	Autres bâtiments publics	11 935,86	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 817,22	0,00	767,68	767,68
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-767,68
--------------------------------------	----------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RF PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0019
LIBELLE : SERVICES ENFANCE - JEUNESSE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		12 788,40	a 31 878,57	99 369,00	b 99 369,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 788,40	18 468,57	14 369,00	14 369,00
2118	Autres terrains	2 898,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	12 431,00	14 369,00	14 369,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	6 037,57	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 890,40	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	13 410,00	85 000,00	85 000,00
2313	Constructions	0,00	13 410,00	85 000,00	85 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		12 528,50	c 11 491,50	17 708,25	d 17 708,25
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	12 528,50	11 491,50	17 708,25	17 708,25
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	17 708,25	17 708,25
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	12 528,50	11 491,50	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-102 047,82
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RF PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0020
LIBELLE : SERVICES TECHNIQUES - BATIMENTS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		21 153,60	a 205 166,00	36 200,00	b 36 200,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	21 153,60	205 166,00	36 200,00	36 200,00
2116	Cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	21 153,60	200 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	918,00	0,00	0,00
21758	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00	4 248,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	36 200,00	36 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-241 366,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RF PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0021
LIBELLE : CONSTRUCTION CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 0021

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		31 265,05	a 5 467,06	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	31 265,05	5 467,06	0,00	0,00
2313	Constructions	31 265,05	5 467,06	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 423 218,75	551 056,25	d 551 056,25
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	423 218,75	551 056,25	551 056,25
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	84 000,00	84 000,00
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	0,00	242 000,00	0,00	0,00
13362	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	181 218,75	0,00	0,00
1337	Fonds régional développ emploi outre-mer	0,00	0,00	0,00	0,00
1338	Autres fonds équip. transférables	0,00	0,00	467 056,25	467 056,25
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	968 807,94
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Etat erroné : Problème passage M14 (en 2022) à M57 (en 2023) - En attente résolution et correction par le prestataire informatique COSOLUCE

RF PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0022
LIBELLE : RESTRUCTURATION MUSEE DU VERRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		33 361,04	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	33 361,04	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	33 361,04	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RF PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0023
LIBELLE : FETES ET FOIRES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		640,80	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	640,80	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	640,80	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RF PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0024
LIBELLE : SEMINOR - CAMP COMTOIS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 0024

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		105 078,22	a 6 168,52	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	105 078,22	6 168,52	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	105 078,22	6 168,52	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	226 017,20	d 226 017,20
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	226 017,20	226 017,20
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	0,00	0,00	63 610,40	63 610,40
13362	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	42 406,80	42 406,80
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	219 848,68
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Etat erroné : Problème passage M14 (en 2022) à M57 (en 2023) - En attente résolution et correction par le prestataire informatique COSOLUCE

RF PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0025
LIBELLE : Création d'une boucle pédestre Agrion
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	147 257,00	d 147 257,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	147 257,00	147 257,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	46 018,00	46 018,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	46 018,00	46 018,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	55 221,00	55 221,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	147 257,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RF PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0026
LIBELLE : GYMNASE CAMPIGNY
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a0,00	12 000,00	b12 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (continuation)					
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	6 000,00	d 6 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-6 000,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RF PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE							A3
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)		
TOTAL	4 860 442,05	745 363,68	2 303 374,57	2 303 374,57	3 048 738,25	III = I + II	
RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Subventions d'investissement (hors 138)	2 679 251,02	745 363,68	948 038,70	948 038,70	1 693 402,38		
Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Subv. non transf. Régions	189 000,00	0,00	46 018,00	46 018,00	46 018,00		
Subv. non transf. Départements	570 000,00	0,00	267 726,25	267 726,25	267 726,25		
Autres subventions d'équip. non transf.	224 591,00	212 062,50	61 221,00	61 221,00	273 283,50		
Dotation équip.territoires ruraux transf	0,00	242 000,00	63 610,40	63 610,40	305 610,40		
Dotation de soutien à l'invest local	0,00	291 301,18	42 406,80	42 406,80	333 707,98		
Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	1 690 660,02	0,00	0,00	0,00	0,00		
Autres fonds équip. transférables	0,00	0,00	467 056,25	467 056,25	467 056,25		
Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Emprunts en euros	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total des recettes d'équipement	4 279 251,02	745 363,68	948 038,70	948 038,70	1 693 402,38		
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	251 074,00	0,00	776 144,00	776 144,00	776 144,00		
FCTVA	241 074,00	0,00	771 144,00	771 144,00	771 144,00		
Taxe d'aménagement	10 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total des recettes financières	251 074,00	0,00	776 144,00	776 144,00	776 144,00		
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total des recettes réelles	4 530 325,02	745 363,68	1 724 182,70	1 724 182,70	2 469 546,38		
021 Virement de la section de fonctionnement	298 416,03		456 748,99	456 748,99	456 748,99		
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	10 341,00		12 302,00	12 302,00	12 302,00		
2802 Frais liés à la réalisation de document	0,00		3 021,00	3 021,00	3 021,00		
2804411 Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	1 060,00		0,00	0,00	0,00		
4817 Indemnités de renégociation de la dette	9 281,00		9 281,00	9 281,00	9 281,00		

PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de l'Équipement
Date de réception du RAR : 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
041	Opérations patrimoniales (9)	21 360,00	I	110 140,88	II	110 140,88
20311	Frais d'études	21 360,00		110 140,88		110 140,88
Total des recettes d'ordre		330 117,03		579 191,87	579 191,87	579 191,87

076-217601012-20230412-2023_036-DE

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir l'art. I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Saut 2065, 166 et 16449.
(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET										III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE										B
DEPENSES										
Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II		
TOTAL	2 450 102,03	0,00	0,00	4 612 468,40	4 612 468,40	0,00	4 612 468,40	4 612 468,40		
Charges à caractère général (3)	1 203 687,00	0,00	0,00	1 307 495,81	1 307 495,81	0,00	1 307 495,81	1 307 495,81		
Charges de personnel et frais assimilés (3)	800 298,00	0,00		2 308 211,60	2 308 211,60		2 308 211,60	2 308 211,60		
Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00		
APA	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00		
RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00		
Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	99 130,00	0,00		483 583,00	483 583,00		483 583,00	483 583,00		
Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00		
Total des dépenses de gestion des services	2 103 115,00	0,00	0,00	4 099 290,41	4 099 290,41	0,00	4 099 290,41	4 099 290,41		
Charges financières	38 200,00	0,00		44 000,00	44 000,00		44 000,00	44 000,00		
Charges spécifiques (3)	30,00	0,00		50,00	50,00		50,00	50,00		
Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			77,00	77,00		77,00	77,00		
Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00							
Total des dépenses financières	38 230,00	0,00	0,00	44 127,00	44 127,00		44 127,00	44 127,00		
Total des dépenses réelles	2 141 345,00	0,00	0,00	4 143 417,41	4 143 417,41	0,00	4 143 417,41	4 143 417,41		
Virement à la section d'investissement	298 416,03			456 748,99	456 748,99		456 748,99	456 748,99		
Opérations ordre transf. entre sections (4)	10 341,00			12 302,00	12 302,00		12 302,00	12 302,00		
Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00		
Total des dépenses d'ordre	308 757,03			469 050,99	469 050,99		469 050,99	469 050,99		
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)										0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées										4 612 468,40

Chargé de mission
Préfecture de Rouen
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

RF PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							B
RECETTES							
Chap	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
	TOTAL	3 288 582,36	0,00	4 169 990,00	4 169 990,00	4 169 990,00	
003	Atténuations de charges (2)	55 000,00	0,00	54 183,00	54 183,00	54 183,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	212 575,73	0,00	245 274,00	245 274,00	245 274,00	
73	Impôts et taxes (sauf 731)	265 246,00	0,00	494 355,00	494 355,00	494 355,00	
731	Fiscalité locale	1 728 802,91	0,00	1 563 937,00	1 563 937,00	1 563 937,00	
74	Dotations et participations (2)	908 486,72	0,00	1 613 252,00	1 613 252,00	1 613 252,00	
75	Autres produits de gestion courante (2)	113 121,00	0,00	147 114,00	147 114,00	147 114,00	
	Total des recettes de gestion des services	3 283 232,36	0,00	4 118 115,00	4 118 115,00	4 118 115,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes réelles	3 283 232,36	0,00	4 118 115,00	4 118 115,00	4 118 115,00	
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	5 350,00		51 875,00	51 875,00	51 875,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes d'ordre	5 350,00		51 875,00	51 875,00	51 875,00	
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)							442 478,40
Total des recettes de fonctionnement cumulées							4 612 468,40

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. - art.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	TOTAL	2 450 102,03	0,00	0,00	4 612 468,40	4 612 468,40	0,00	4 612 468,40	4 612 468,40
	Charges à caractère général (4)	1 203 687,00	0,00	0,00	1 307 495,81	1 307 495,81	0,00	1 307 495,81	1 307 495,81
	Eau et assainissement	30 870,00	0,00		26 903,00	26 903,00	0,00	26 903,00	26 903,00
	Energie - Electricité	120 000,00	0,00		160 425,81	160 425,81	0,00	160 425,81	160 425,81
	Chauffage urbain	180 000,00	0,00		300 069,00	300 069,00	0,00	300 069,00	300 069,00
	Combustibles	190,00	0,00		91,00	91,00	0,00	91,00	91,00
	Carburants	18 600,00	0,00		18 950,00	18 950,00	0,00	18 950,00	18 950,00
	Alimentation	88 650,00	0,00		84 397,00	84 397,00	0,00	84 397,00	84 397,00
	Produits de traitement	8 610,00	0,00		9 165,00	9 165,00	0,00	9 165,00	9 165,00
	Autres fournitures non stockées	6 701,00	0,00		3 865,00	3 865,00	0,00	3 865,00	3 865,00
	Fournitures d'entretien	20 080,00	0,00		22 900,00	22 900,00	0,00	22 900,00	22 900,00
	Fournitures de petit équipement	45 900,00	0,00		33 370,00	33 370,00	0,00	33 370,00	33 370,00
	Fournitures de voirie	26 457,00	0,00		17 750,00	17 750,00	0,00	17 750,00	17 750,00
	Habillemeent et vêtements de travail	7 520,00	0,00		5 420,00	5 420,00	0,00	5 420,00	5 420,00
	Fournitures administratives	7 170,00	0,00		7 611,00	7 611,00	0,00	7 611,00	7 611,00
	Livres, disq., cass. (biblio. Médiaat.)	7 650,00	0,00		6 300,00	6 300,00	0,00	6 300,00	6 300,00
	Fournitures scolaires	13 000,00	0,00		10 726,00	10 726,00	0,00	10 726,00	10 726,00
	Autres matières et fournitures	22 260,00	0,00		21 300,00	21 300,00	0,00	21 300,00	21 300,00
	Contrats de prestations de services	62 000,00	0,00		59 500,00	59 500,00	0,00	59 500,00	59 500,00
	Locations immobilières	3 840,00	0,00		4 122,00	4 122,00	0,00	4 122,00	4 122,00
	Autres	0,00	0,00		24 669,00	24 669,00	0,00	24 669,00	24 669,00
	Entretien terrains	92 700,00	0,00		77 020,00	77 020,00	0,00	77 020,00	77 020,00
	Entretien, réparations bâtiments publics	65 134,00	0,00		50 480,00	50 480,00	0,00	50 480,00	50 480,00
	Entretien, réparations autres bâtiments	833,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
	Entretien, réparations voiries	40 668,00	0,00		17 440,00	17 440,00	0,00	17 440,00	17 440,00
	Entretien, réparations réseaux	2 000,00	0,00		8 468,00	8 468,00	0,00	8 468,00	8 468,00
	Entretien matériel roulant	22 810,00	0,00		20 500,00	20 500,00	0,00	20 500,00	20 500,00
	Entretien autres biens mobiliers	15 390,00	0,00		12 220,00	12 220,00	0,00	12 220,00	12 220,00
	Maintenance	78 734,00	0,00		86 748,00	86 748,00	0,00	86 748,00	86 748,00
	Multirisques	19 000,00	0,00		20 380,00	20 380,00	0,00	20 380,00	20 380,00
	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		1 530,00	1 530,00	0,00	1 530,00	1 530,00
	Autres primes d'assurance	115,00	0,00		115,00	115,00	0,00	115,00	115,00
	Etudes et recherches	1 300,00	0,00		3 345,00	3 345,00	0,00	3 345,00	3 345,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6182	Documentaion générale et technique	1 600,00	0,00		1 550,00	1 550,00	0,00	1 550,00	1 550,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 600,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6188	Autres frais divers	26 600,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	50,00	0,00		156,00	156,00	0,00	156,00	156,00
6226	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6231	Annonces et insertions	3 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	23 260,00	0,00		14 487,00	14 487,00	0,00	14 487,00	14 487,00
6234	Réceptions	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6236	Catalogues et imprimés	11 050,00	0,00		9 760,00	9 760,00	0,00	9 760,00	9 760,00
6238	Divers	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6247	Transports collectifs	7 000,00	0,00		4 400,00	4 400,00	0,00	4 400,00	4 400,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 050,00	0,00		2 145,00	2 145,00	0,00	2 145,00	2 145,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
6262	Frais de télécommunications	20 810,00	0,00		16 700,00	16 700,00	0,00	16 700,00	16 700,00
627	Services bancaires et assimilés	1 250,00	0,00		1 409,00	1 409,00	0,00	1 409,00	1 409,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 900,00	0,00		10 370,00	10 370,00	0,00	10 370,00	10 370,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 340,00	0,00		3 220,00	3 220,00	0,00	3 220,00	3 220,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	75,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
62878	Remb. frais à des tiers	30 318,00	0,00		30 290,00	30 290,00	0,00	30 290,00	30 290,00
6288	Autres services extérieurs	8 302,00	0,00		9 479,00	9 479,00	0,00	9 479,00	9 479,00
63512	Taxes foncières	22 000,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
6358	Autres droits	3 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 800,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	800 298,00	0,00		2 308 211,60	2 308 211,60		2 308 211,60	2 308 211,60
6218	Autre personnel extérieur	2 813,00	0,00		4 008,60	4 008,60		4 008,60	4 008,60
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 562,00	0,00		6 660,00	6 660,00		6 660,00	6 660,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	6 840,00	0,00		4 753,00	4 753,00		4 753,00	4 753,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	21 015,00	0,00		21 465,00	21 465,00		21 465,00	21 465,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00		998 468,00	998 468,00		998 468,00	998 468,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00		528 796,00	528 796,00		528 796,00	528 796,00
6415	Congés payés	4 203,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	48 920,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	18 210,00	0,00		18 694,00	18 694,00		18 694,00	18 694,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	269 850,00	0,00		279 499,00	279 499,00		279 499,00	279 499,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	255 540,00	0,00		274 217,00	274 217,00		274 217,00	274 217,00

RF
PREFECTURE DE ROUEN
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	23 520,00	0,00		21 257,00	21 257,00		21 257,00	21 257,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	65 000,00	0,00		85 000,00	85 000,00		85 000,00	85 000,00
6456	Cotis. aux autres organismes sociaux	13 900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	17 000,00	0,00		16 094,00	16 094,00		16 094,00	16 094,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 725,00	0,00		4 300,00	4 300,00		4 300,00	4 300,00
6488	Autres	42 200,00	0,00		45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	99 130,00	0,00	0,00	483 583,00	483 583,00	0,00	483 583,00	483 583,00
6518	Divers	980,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00		81 917,00	81 917,00	0,00	81 917,00	81 917,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		142,00	142,00	0,00	142,00	142,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00		3 440,00	3 440,00	0,00	3 440,00	3 440,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00		8 130,00	8 130,00	0,00	8 130,00	8 130,00
65315	Formation	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
65326	Frais de représentation du président	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6542	Créances éteintes	650,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6553	Service d'incendie	55 000,00	0,00		56 815,00	56 815,00	0,00	56 815,00	56 815,00
65731	Subv. fonct. état	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	42 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00		3 830,00	3 830,00	0,00	3 830,00	3 830,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	0,00		1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
65743	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00		282 599,00	282 599,00	0,00	282 599,00	282 599,00
65818	Autres	0,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
65888	Autres	0,00	0,00		2 010,00	2 010,00	0,00	2 010,00	2 010,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 103 115,00	0,00	0,00	4 099 290,41	4 099 290,41	0,00	4 099 290,41	4 099 290,41
66	Charges financières	38 200,00	0,00		44 000,00	44 000,00		44 000,00	44 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	38 200,00	0,00		44 000,00	44 000,00		44 000,00	44 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
023	Charges spécifiques (4)	30,00	0,00		50,00	50,00		50,00	50,00
	Titres annulés (sur exercices antérieurs	30,00	0,00		50,00	50,00		50,00	50,00
	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			77,00	77,00		77,00	77,00
	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			77,00	77,00		77,00	77,00
	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		38 230,00	0,00	0,00	44 127,00	44 127,00		44 127,00	44 127,00
Total des dépenses réelles		2 141 345,00	0,00	0,00	4 143 417,41	4 143 417,41	0,00	4 143 417,41	4 143 417,41
023	Virement à la section d'investissement	298 416,03			456 748,99	456 748,99		456 748,99	456 748,99
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	10 341,00			12 302,00	12 302,00		12 302,00	12 302,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 060,00			3 021,00	3 021,00		3 021,00	3 021,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	9 281,00			9 281,00	9 281,00		9 281,00	9 281,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		308 757,03			469 050,99	469 050,99		469 050,99	469 050,99

076-217601012-20230412-2023_036-DE

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap./ art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	3 288 582,36	0,00	4 169 990,00	4 169 990,00	4 169 990,00
033	Atténuations de charges (3)	55 000,00	0,00	54 183,00	54 183,00	54 183,00
0319	Remboursements rémunérations personnel	55 000,00	0,00	54 008,00	54 008,00	54 008,00
0359	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	175,00	175,00	175,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	212 575,73	0,00	245 274,00	245 274,00	245 274,00
7018	Autres ventes de produits finis	40 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 000,00	0,00	6 919,00	6 919,00	6 919,00
70323	Red. occupation dom. public	8 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	156,00	0,00	156,00	156,00	156,00
7062	Redevances services à caractère culturel	40 200,00	0,00	31 500,00	31 500,00	31 500,00
70632	Redevances services à caractère loisir	3 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
7066	Redevances services à caractère social	44 305,32	0,00	41 650,00	41 650,00	41 650,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	57 814,41	0,00	60 714,00	60 714,00	60 714,00
70688	Autres prestations de services	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	15 700,00	15 700,00	15 700,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 600,00	0,00	14 635,00	14 635,00	14 635,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	265 246,00	0,00	494 355,00	494 355,00	494 355,00
73221	FNGIR	200 946,00	0,00	200 946,00	200 946,00	200 946,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	44 300,00	0,00	43 409,00	43 409,00	43 409,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princ.	20 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
731	Fiscalité locale	1 728 802,91	0,00	1 563 937,00	1 563 937,00	1 563 937,00
73111	Impôts directs locaux	1 411 972,91	0,00	1 514 934,00	1 514 934,00	1 514 934,00
73112	Cotisation sur la VAE	255 919,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	40 663,00	0,00	21 925,00	21 925,00	21 925,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	7 048,00	0,00	7 350,00	7 350,00	7 350,00
73154	Droits de place	0,00	0,00	19 316,00	19 316,00	19 316,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	0,00	0,00	400,00	400,00	400,00
7318	Autres	13 200,00	0,00	12,00	12,00	12,00
74	Dotations et participations (3)	908 486,72	0,00	1 613 252,00	1 613 252,00	1 613 252,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	0,00	520 000,00	520 000,00	520 000,00
74121	Dotation forfaitaire des départements	210 000,00	0,00	221 300,00	221 300,00	221 300,00
744	FCTVA	15 638,72	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
74718	Autres participations Etat	74 160,00	0,00	30 618,00	30 618,00	30 618,00
7472	Participation régions	50 000,00	0,00	50 040,00	50 040,00	50 040,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7473	Participation départements	17 700,00	0,00	17 312,00	17 312,00	17 312,00
7474	Participation autres communes	5 280,00	0,00	4 580,00	4 580,00	4 580,00
7475	Autres	0,00	0,00	183 385,00	183 385,00	183 385,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	120 000,00	0,00	148 000,00	148 000,00	148 000,00
7483	D.C.R.T.P.	0,00	0,00	102 190,00	102 190,00	102 190,00
74831	Dotation compensation de la TP	102 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	42 000,00	0,00	57 672,00	57 672,00	57 672,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	54 620,00	0,00	219 575,00	219 575,00	219 575,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	208 398,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	0,00	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
7486	Dotation pour les titres sécurisés	8 500,00	0,00	8 580,00	8 580,00	8 580,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	113 121,00	0,00	147 114,00	147 114,00	147 114,00
752	Revenus des immeubles	113 121,00	0,00	120 136,00	120 136,00	120 136,00
75888	Autres	0,00	0,00	26 978,00	26 978,00	26 978,00
Total des recettes de gestion des services		3 283 232,36	0,00	4 118 115,00	4 118 115,00	4 118 115,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 283 232,36	0,00	4 118 115,00	4 118 115,00	4 118 115,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	5 350,00		51 875,00	51 875,00	51 875,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	5 350,00		51 875,00	51 875,00	51 875,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		5 350,00		51 875,00	51 875,00	51 875,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destinées à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

RF
PRÉFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

IV – ANNEXES							IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE							B1.1
B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N	
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage		
5191 Avances du Trésor							
5192 Avances de trésorerie							
5193 Lignes de trésorerie							
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt							
5194 Billets de trésorerie							
5198 Autres crédits de trésorerie							
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Préfecture de l'Ar
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			IV – ANNEXES	IV
B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)			B1.2	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)														
Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature de chaque opération (le contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								O/N	
					6 165 753,44									
					6 165 753,44									
					500 000,00	F			0,680	0,680	EUR	T	P	N
					253 809,08	F			1,030	1,030	EUR	T	P	N
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					196 534,92	F			0,050	0,050	EUR	A	P	N
					250 000,00	F			0,570	0,570	EUR	A	P	N
					800 000,00	F			0,920	0,920	EUR	T	P	O
					102 164,65	F			0,890	0,890	EUR	A	C	N
					556 392,06	F			1,260	1,260	EUR	A	C	N
					250 000,00	F			0,510	0,510	EUR	T	P	N
					600 000,00	F			0,750	0,750	EUR	T	P	N
					69 040,00	F			0,710	0,710	EUR	T	P	N
					222 216,75	V			0,710	0,710	EUR	T	P	N
					365 677,00	V			0,710	0,710	EUR	T	P	N
					104 368,73	F			1,490	1,490	EUR	T	P	N
					239 835,13	F			1,490	1,490	EUR	T	P	N
					32 715,12	F			2,530	2,530	EUR	T	C	N
					423 000,00	F			1,740	1,740	EUR	T	C	N
					200 000,00	F			4,560	4,560	EUR	A	P	N

Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
<													

PRÉFETURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Comptable délégué
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Qualifier le prêt : A-1 pour prêt à court terme, A-2 pour prêt à moyen terme, A-3 pour prêt à long terme.
- (9) Qualifier le prêt : A-1 pour prêt à court terme, A-2 pour prêt à moyen terme, A-3 pour prêt à long terme.

Les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

RF
Signature de Rouen
Boite de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature de chaque contrat	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
RF PREFECTURE DE LOUEN Contrôle de légalité												
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		4 287 068,72					783 864,13	43 127,91	0,00	12 248,86
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 287 068,72					783 864,13	43 127,91	0,00	12 248,86
0060738	N	0,00	A-1	341 211,19	6,75	F		0,680	49 567,70	2 194,02	0,00	490,28
0302800	N	0,00	A-1	25 289,80	0,49	F		1,030	25 289,80	130,51	0,00	0,00
0302804	N	0,00	A-1	43 750,89	1,99	F		0,050	21 869,96	21,88	0,00	10,88
10000602342	N	0,00	A-1	50 569,98	0,99	F		0,570	50 569,98	289,25	0,00	0,00
1000151576	N	0,00	A-1	800 000,00	1,58	F		0,920	300 000,00	7 360,00	0,00	1 185,78
4820394	N	0,00	A-1	17 027,45	0,99	F		0,890	17 027,45	151,54	0,00	0,00
4820454	N	0,00	A-1	303 486,56	5,99	F		1,260	50 581,10	3 823,93	0,00	3 168,91
534728	N	0,00	A-1	217 760,56	13,00	F		0,510	16 243,38	1 079,54	0,00	82,79
539225	N	0,00	A-1	552 535,29	13,75	F		0,750	38 293,17	4 036,47	0,00	953,49
5435207/124044	N	0,00	A-1	64 661,77	14,00	F		0,710	4 409,31	446,21	0,00	105,48
5435208/124046	N	0,00	A-1	208 124,69	14,00	V		0,710	14 192,12	1 436,12	0,00	339,51
5439104/124187	N	0,00	A-1	342 487,28	14,00	V		0,710	23 354,36	2 363,28	0,00	558,68
5485648	N	0,00	A-1	104 368,73	15,00	F		1,490	6 260,80	1 511,80	0,00	117,11
5485649	N	0,00	A-1	239 835,13	15,00	F		1,490	14 387,06	3 474,06	0,00	269,10
5485650	N	0,00	A-1	32 715,12	20,00	F		2,530	1 635,76	804,58	0,00	62,75
561322E	N	0,00	A-1	405 375,00	11,68	F		1,740	35 250,00	6 823,52	0,00	447,23
A14110KK	N	0,00	A-1	81 954,01	4,41	F		4,560	14 962,56	3 737,10	0,00	1 773,49
A14160HT	N	0,00	A-1	202 483,05	3,99	F		0,600	50 167,44	1 214,90	0,00	911,35
A14170M3	N	0,00	A-1	253 432,22	4,99	F		0,880	49 802,18	2 230,20	0,00	1 772,03
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

RF
PREFECTURE DE LOUEN
Contrôle de légalité

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1673 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 287 068,72					783 864,13	43 127,91	0,00	12 248,86

REFECTURE D'ORFÈVRE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le type de couverture (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (le cas échéant) (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS				B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turner)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 287 088,72	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Service des finances
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instrument de couverture													
Emprunt couvert													
Instruments de couverture pour lesquels indiquer le numéro de contrat	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total												0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

PREFETU DE ROEN
Conseil de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	
	IV
	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)									
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Taux reçu (7)	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV -- ANNEXES					IV
ANNEXES PATRIMONIALES -- ETAT DE LA DETTE -- DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME					B1.6
B1.6 -- DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)					
REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

076-217601012-20230412-2023_036-DE

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023_036-DE

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES		B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES
(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

RF PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS				B2
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS				
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE			Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500,00 €	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencement, aménagt de bâtiments, installations		30	28/09/2022
L	Autres agencements, aménagements de terrains		30	28/09/2022
L	Camions et véhicules industriels		8	28/09/2022
L	Constructions, réseaux		50	28/09/2022
L	Elaboration et modification, révision des document		10	28/09/2022
L	Frais d'étude		10	28/09/2022
L	Frais de recherche et développement		5	28/09/2022
L	Installations de voirie		30	28/09/2022
L	Logiciels		2	28/09/2022
L	Matériel de bureautique électrique et électronique		10	28/09/2022
L	Matériels classiques		10	28/09/2022
L	Matériels informatiques		5	28/09/2022
L	Mobilier		15	28/09/2022

Procédure d'amortissement
(linéaire, dégressif, variable)

RF

PREFECTURE DE ROUEN

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023_036-DE

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N				B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

PROVISIONS BUDGETAIRES (2)

Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

RF
PREFECTURE DE LA SEINE-SAINE-DENIS
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
(2) À renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

RF
PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS		B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédant « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

RF

PRÉFECTURE DE ROUEN

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023_036-DE

IV – ANNEXES						IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES						B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

Exercice 2023
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

PREFECTURE DE ROEN
Contrôle de légalité

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

PREFET DE LA SEINE-SAINE-DIEN

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023_036-DE

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A reporter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total des Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Indiquer le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS		B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

PREFECTURE DE ROUEN

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023_036-DE

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	608 271,58	256 484,25	
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

Préfecture de la Somme
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN				B7.2
ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)				
Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice	
8026 R Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00	
8027 Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00	
8028 Autres engagements reçus				
Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00		
Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00	
A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00	

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.
(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES										IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN										B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PREFECTURE DE ROUEN																		
Contrôle de légalité																		
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					608 271,58	256 484,25											5 642,65	23 210,45
SODINEUF	2000	P	12 lgts locatifs - Lotis.Fontaine SODINEUF	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	608 271,58	256 484,25	9,98	A	F		4,200	F		4,200	A-1	EUR	5 642,65	23 210,45
TOTAL GENERAL					608 271,58	256 484,25											5 642,65	23 210,45

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II 4 118 115,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II 0,00
--	-------------

RF

PREFECTURE DE ROUEN

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023_036-DE

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Designation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir				Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
						N+1	N+2	N+3	N+4		
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (1)												
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement			TOTAL I + II + III
									Part totale (2)	Dont part nette (3)	Part fonctionnement II	
RF				0			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL												

RF
PREFECTURE DE ROUEN
Libellé du contrat
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

(1) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N.
(2) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N.
(3) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

PREFECTURE DE RU

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023_036-DE

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation ordinaire.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Page 83

IV – ANNEXES							IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN							B7.8
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES							
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL							
2017	Subventions à verser en annuités				0.00	0.00	0.00
2018	Autres engagements donnés				0.00	0.00	0.00
2018	Au profit d'organismes publics				0.00	0.00	0.00
2018	Au profit d'organismes privés (1)				0.00	0.00	0.00
2018	Engagements liés à des délégations de service public				0.00	0.00	0.00
2018	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0.00	0.00	0.00

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Contrôle de légalité

RECEVUE

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023_036-DE

Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL							
8002	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES					IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES					B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
FONCTIONNEMENT (total)					
6574	N°1 Subvention action ukrainienne	Subvention de fonctionnement	FACECO	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	ACCESS AUTO	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	AFM TELETHON SECTION 76	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	AGIR AVEC BECQUEREL	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	AMICALE A.C. ET MOBILISES	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	BLANGY SUR BRESLE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	AMICALE SAPEURS POMPIERS	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	APE ECOLE DE BLANGY SUR BRESLE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	APP LA GAULE BLANGEOISE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	ASSOC D ATTELAGE DE LA BRESLE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	ASSOC MANOIR DE FONTAINE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	ASSOC ARCHERY GUILLAUME TELL	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	ASSOC ECRITURE PLAISIR	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	ASSOC FATRA	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	ASSOC GLASS VALLEE TEAM BIKE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	ASSOC JARDINS OUVRIERS ET FAMILIAUX	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	ASSOC MANSURIA KUNG FU	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	ASSOC PAPILLONS BLANCS	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	ASSOC PERSONNES AGEES BLANGY	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	BADMINTON CLUB DE BLANGY	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	BLANGY LOISIRS	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	BLANGY VERS LE TIERS MONDE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	CLUB DE BRIDGE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	CLUB DES MAJORETTES	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	CLUB RETRAITE METRA	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	COLOMBOPHILE LE RAPIDE	Entreprise	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS	Etat	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	NORMANDIE SEINE COOP. SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	COOP. SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	Association	0,00

Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	CROIX ROUGE FRANCAISE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention de fonctionnement	Subvention de fonctionnement	ESA JUDO	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	HARMONIE MUNICIPALE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	JARDINS DE LA BRESLE LES L'ATELIER	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	LA BOUTIQUE DES SENIORS	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	LA FONDERIE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention et projet culturel	Subvention de fonctionnement	LE CARCAHOUX	Association	0,00
6574	N°2 Subvention	Projets pleins feux jeunes	LE CARCAHOUX	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	PHOTO CINE CLUB	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	SEPBB KARATE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	SEPBB COMITE DIRECTEUR	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de formation	SEPBB FOOTBALL	Association	0,00
6574	N°2 Subvention tickets sports	Subvention de fonctionnement	SEPBB FOOTBALL	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	SEPBB GYMNASTIQUE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	SEPBB HANDBALL	Association	0,00
6574	N°2 Subvention festival	Subvention de fonctionnement	SEPBB PETANQUE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention Festival	SEPBB PETANQUE	Association	0,00
6574	N°2 Subvention tickets sport	Subvention de fonctionnement	SEPBB RUGBY	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	SEPBB RUGBY	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	SEPBB SECTION PING PONG	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	SEPBB TENNIS	Association	0,00
6574	N°1 Subvention	Subvention de fonctionnement	SOCIETE DE CHASSE	Association	0,00

6574

PREFECTURE DE POUILLEY

RF

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023_036-DE

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES										IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N										B9
B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N										
CATEGORIES (2)	GRADES OU EMPLOIS (1)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)				
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET			AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL		
	EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	1,00	0,00		1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	
	Directeur général des services	1,00	0,00		1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	
	Directeur général adjoint des services	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Directeur général des services techniques	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Directeur départemental - SDIS	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Directeur départemental adjoint - SDIS	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SDIS	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	9,00	8,00	0,00	9,00 8,00	7,60	1,00	8,60	8,60	
	ADJOINT ADMINISTRATIF	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	5,00	0,00	0,00	5,00	4,60	0,00	4,60	4,60	
	ATTACHE TERRITORIAL	2,00	1,00	0,00	2,00 1,00	1,00	1,00	2,00	2,00	
	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	
	FILIERE TECHNIQUE (c)	22,00 14,00	2,45	0,00	24,45 14,00	13,50	7,92	21,42	21,42	
	ADJOINT TECHNIQUE	11,00 4,00	2,45	0,00	13,45 4,00	4,00	6,92	10,92	10,92	
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	3,00	0,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00	3,00	
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	6,00	0,00	0,00	6,00	5,50	0,00	5,50	5,50	
	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	2,00 1,00	0,00	0,00	1,00	1,00	1,00	2,00	2,00	
	FILIERE SOCIALE (d)	5,00 3,00	0,00	0,00	5,00 3,00	3,00	2,00	5,00	5,00	
	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CL.	1,00 0,00	0,00	0,00	1,00 0,00	0,00	1,00	1,00	1,00	
	AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 1ERE CL. DES E.M.	2,00	0,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	
	AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2EME CL. DES E.M.	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	
	EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	1,00 0,00	0,00	0,00	1,00 0,00	0,00	1,00	1,00	1,00	
	FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	
	AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CL. SUPERIEURE	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	
	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	FILIERE SPORTIVE (g)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Préfecture de l'Oise

Contrôle de légalité

Etat enoncé : En attente résolution et correction par le prestataire informatique COSOLUCE

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023_036-DE

Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE CULTURELLE (h)		5,00 3,00	1,55 0,00	6,55 3,00	3,00	3,16	6,16
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL	B	1,00 0,00	1,25 0,00	2,25 0,00	0,00	2,16	2,16
ADJOINT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL	B	0,00	0,40 0,00	0,40 0,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL	B	1,00 0,00	1,00 0,00	1,00 0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		3,00	3,80 0,00	6,80 3,00	3,00	3,77	6,77
ADJOINT D'ANIMATION	C	1,00	1,72 0,00	2,72 1,00	1,00	1,72	2,72
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	1,00	1,86 0,00	2,86 1,00	1,00	1,86	2,86
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	0,00	0,22 0,00	0,22 0,00	0,00	0,19	0,19
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		46,00 33,00	7,90 0,00	53,90 33,00	32,10	17,85	49,95

Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT D'ANIMATION				0,00	332-8-2°	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	ANIM		0,00	332-8-2°	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	ANIM		0,00	332-8-2°	
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH		0,00	332-8-2°	
AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	S		0,00	332-8-2°	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	CULT		0,00	332-8-2°	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL	B	CULT		0,00	332-8-2°	
1ERE CL						
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	CULT		0,00	332-8-2°	
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM		0,00	332-8-2°	
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	A	S		0,00	332-8-2°	
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	TECH		0,00	332-8-2°	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cliés.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée maximale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-15 : Absence de cadre d'emplois de services ou la nature des fonctions sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-16 : Justifié par les besoins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-17 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-18 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-19 : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
332-20 : Contrat territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-21 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-22 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
332-23 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
333-1-333-10 : Emplois supérieurs de cabinet.
333-1-333-11 : Collaborateurs de groupes d'élus.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

RF PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

g. Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (*).

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détection d'une part du capital				
Garantie du cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

- (1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT			B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPIC de Blangy-Bouttencourt	01/09/1968	Redevances	0,00
Communauté de communes interrégionale Aumale / Blangy-sur-Bresle	01/01/2017	Fiscalité additionnelle	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Service des finances

12 rue de la République

93000 NOUVELLE-CELLE

Commune de Blangy-sur-Bresle

BP 2023

076-217601012-20230412-2023_036-DE

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023_036-DE

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES			B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	< Néant >				non
CE	< Néant >				non
Régie personnalisée	< Néant >				non

Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT). Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées : - soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ; - soit de la seule autonomie financière. Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		841 875,00	I 841 875,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		790 000,00	790 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	790 000,00	790 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		51 875,00	51 875,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>51 875,00</i>	<i>51 875,00</i>

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	841 875,00	483 264,65	396 361,95	1 721 501,60

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

RF PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 245 194,99	III 1 245 194,99
Ressources propres externes de l'année (a)		776 144,00	776 144,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	771 144,00	771 144,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	5 000,00	5 000,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		469 050,99	469 050,99
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	3 021,00	3 021,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4817	Indemnités de renégociation de la dette	9 281,00	9 281,00
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	456 748,99	456 748,99

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 245 194,99	745 363,68	0,00	534 262,92	2 524 821,59

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 721 501,60
Ressources propres disponibles	IV 2 524 821,59
Solde	V = IV – II (8) 803 319,99

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 26, 69, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

Commune de Blangy-sur-Bresle - Principal - BP - 2023

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget -- vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

RF PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	IV D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

RF
PREFECTURE DE ROUEN

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

IV – ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION			
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET			D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Exploitation TTC			Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
Autres			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0.00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0.00

INVESTISSEMENT		Chapitre	Montant			
Matériel			0,00			
Autres			0,00			
Sous-total Investissement			0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C)
						0,00

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00
----------------	-----	------	------------------------	------

PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Contrôle de gestion
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION		D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

RF
PREFECTURE DE ROUEN

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

RF
PREFECTURE DE ROUEN

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0.00
Dotations aux amortissements	0.00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0.00
Variation des provisions/transfert de charges	0.00
Autres produits et charges de gestion courante	0.00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0.00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0.00
Résultat financier	0.00
RESULTAT COURANT (5)	0.00
Résultat spécifique	0.00
RESULTAT NET (6)	0.00

- (1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».
- (2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.
- (3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.
- (4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE + total dotations, reprises, transferts et autres.
- (5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.
- (6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023 036-DE

Page 103

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	IV
	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Recettes issues de la TEOM	0,00
	Dotations et participations reçues	0,00
	Autres recettes de fonctionnement éventuelles	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) ~~Chapitres budgétaires~~ chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

RF
PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_036-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D’EAU ET D’ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 04/04/2023

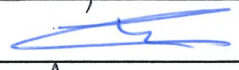
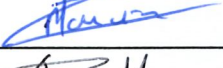
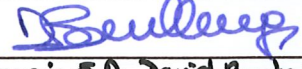
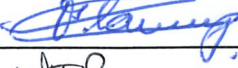
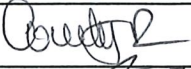
Présenté par le Maire (1),

A Blangy-sur-Bresle, le 12/04/2023

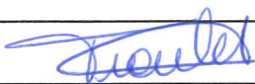
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Blangy-sur-Bresle, le 12/04/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

M. ARNOUX Eric	
M. BELIN Olivier	Pouvoir & Mme Annie Clairet
M. BOUTRY David	
M. DUPUIS Denis	Pouvoir & Mme Sophie Nardin
M. DÉSENCLOS David	
M. MARTIN Hadrien	
M. PERCHERON Denis	
M. PLOUVIER Kévin	
M. SENECHAL Alain	
Mme AUGER Ludivine	Excusée
Mme BOULLENGER Dominique	
Mme BOUQUILLON Martine	Pouvoir & M. David Barby
Mme CLAIRET Annie	
Mme COURT Y Patricia	
Mme COURVALET Olivia	
Mme CREPIN Sonia	Crepin
Mme DELANCOIS Marion	Absent.
Mme FAUVEL Gaëlle	
Mme GAREST Claudine	
Mme MARTIN Sophie	

GAREST Claudine PREFECTURE DE ROUEN Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_036-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A
Mme TRAULET Catherine	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/04/2023, et de la publication le 13/04/2023

A Blangy-sur-Bresle, le 13/04/2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

